



Accès à la hors classe

## Un vœu quasi unanime... sauf qui ?

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Jeudi 21 juin 2018

A l'occasion du dernier Comité technique ministériel (CTM) réuni rue de Grenelle le 15 juin 2018, le SNUipp-FSU, rejoint par plusieurs autres syndicats, a demandé des modifications dans le processus et les règles de promotion à la hors classe.

[Voir notre article du 19 juin 2018.](#)

De façon quasi unanime, le SNUipp, la FSU, l'Unsa-éducation, le Sgen-CFDT et l'Unsen-CGT, avec le soutien du Snalc, ont présenté et adopté un vœu.

Sauf que le Fneconf-FO, le syndicat libre et indépendant, n'a pas pris part au vote, certainement figé dans une position de principe dépassée, plutôt que de défendre les intérêts de la profession. D'ailleurs, on attend toujours son positionnement sur le projet de remise en cause du PPCR envisagé par le gouvernement Philippe.

### Le vœu commun

Les modalités d'accès à la hors-classe pour 2018 ainsi que l'absence de décision concernant le taux de promotions suscitent de nombreuses interrogations et de la colère parmi nos collègues.

D'une part, les avis basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens, comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignants engendrent de profonds sentiments d'injustice voire de mépris lorsque l'investissement quotidien n'est pas reconnu, à minima, comme très satisfaisant. De surcroît, ces avis ont un caractère pérenne et figent l'appréciation portée sur les enseignants.

D'autre part, à ce sentiment d'injustice, peut s'en ajouter un autre dans les départements où, en cas de départage de barème, c'est l'ancienneté dans le corps des PE qui est prise en compte et non l'ancienneté de l'ensemble de la carrière des agents, désavantagant ainsi fortement les collègues ayant changé de corps ces dernières années.

C'est pourquoi nous demandons au ministre d'intervenir immédiatement afin que

- le ratio pro/pro (c'est à dire le volume de personnels pouvant bénéficier d'une promotion) soit rapidement communiqué et corresponde à une augmentation des flux;
- l'ensemble des avis puisse faire l'objet d'un recours;
- ces avis soient révisables dès l'année prochaine;
- en cas d'égalité de barème, l'ancienneté de service soit prise en compte sur l'ensemble de la carrière.



Pour défendre nos droits ...

*Rejoignez le SNUipp*

Premier syndicat  
du  
premier degré

Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ [snu63@snuipp.fr](mailto:snu63@snuipp.fr)

